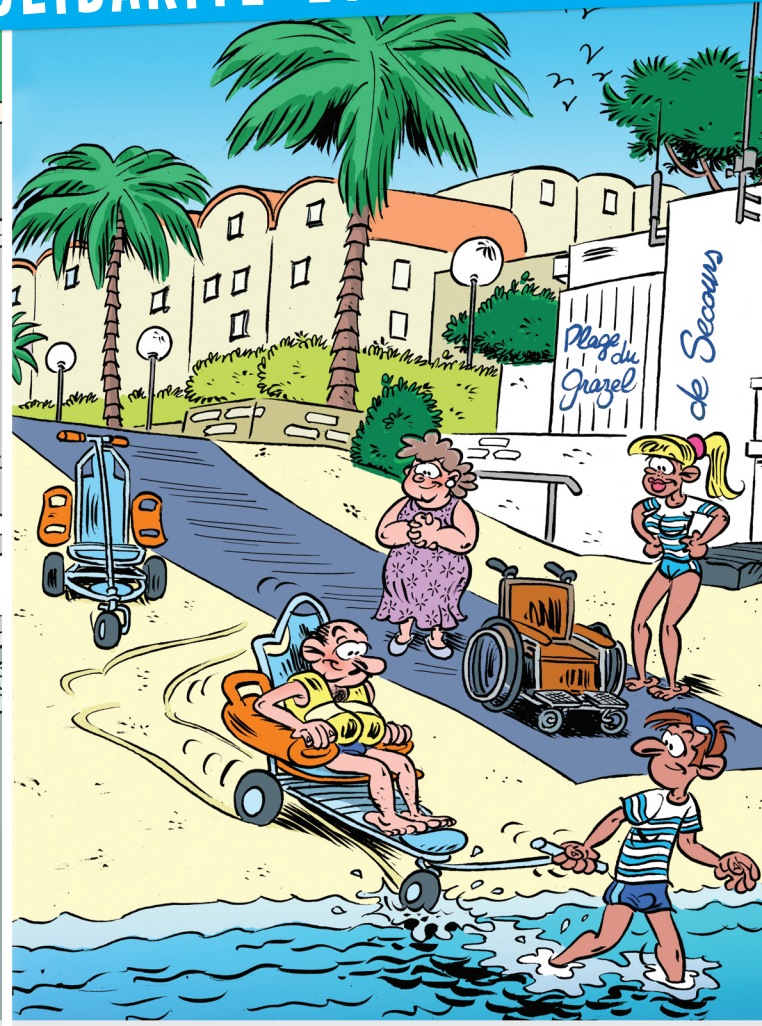


GRUISSAN FAVORISE L'ACCESSIBILITÉ

SOLIDARITÉ ET PRÉVENTION



VIVRE ENSEMBLE

- Respecter les stationnements réservés
- Etre patient et courtois



LES ACTIONS DE GRUISSAN

- 93 places de parking réservées pour les personnes handicapées sur l'ensemble de la commune
- Un Comité consultatif composé d'élus, de personnes de la société civile et de représentants d'association, a pour objectif de travailler sur les problématiques d'accessibilité des personnes handicapées.
- Accessibilité des bâtiments communaux recevant du public.
- Engagements financiers annuels pour l'amélioration de la voirie urbaine dans le cadre du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE).

LES PLAISIRS DE LA PLAGE ACCESSIBLE

- 1 tiralo par poste de secours
- 4 tapis à l'attention des personnes à mobilité réduite répartis à proximité des postes de secours n°1 et n°2 plage des chalets, n°4 Ayguades et n°6 plage du Grazel



LABEL TOURISME & HANDICAP



Pour un touriste handicapé, la marque Tourisme et Handicap constitue la preuve de l'engagement concret ainsi que la garantie d'un accueil à l'Office de Tourisme efficace et adapté. Ce logo est apposé à l'entrée de l'Office de Tourisme de Gruissan.



LES AMENDES APPLICABLES

Timbre amende de 4^{ème} catégorie : 135 €
Stationnement sur un emplacement réservé



CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

OBLIGATION D'ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Les établissements ouverts au public (magasin, bureau, hôtel, etc.) doivent être accessibles aux personnes handicapées. Les établissements recevant du public (ERP) non conformes aux règles d'accessibilité sont tenus de s'inscrire à un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) qui permet d'engager les travaux nécessaires dans un délai limité.

EN SAVOIR PLUS sur les règles d'accessibilité, les dérogations, l'Ad'AP, l'attestation et les sanctions
<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F32873>